

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt et un, le 9 avril à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.**

**Présents**: MM. ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire, LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, JOUANNIC Anne, BOURALY Monique, MARZIN Mikaël, LE TOQUIN Stéphanie (*arrivée à 20h30*), LAMOUR Véronique, LORIC Franck, CANTE Ghislain, LE NET Karine, PUISSANT Séverine, CAMPS Tristan, LE PALLUD Sonia, LE FICHER Yoann (*arrivée à 20h35*).

**Absents excusés**: LE TOHIC Morgane, LE HOUEZEC Romy (Pouvoir à PICAUT Marie-Pierre), LORIC Emilie (Pouvoir à LAURENT Isabelle), MOISDON Gabin (Pouvoir à ROSELIER Pascal).

**Absents non-excusés**: TALMONT David, DENIS David.

***Le Conseil Municipal a désigné Mme LE PALLUD Sonia, benjamine de la séance, secrétaire de séance, la directrice générale des services de la Mairie assurant le secrétariat auxiliaire.***

***Date de convocation : 2 avril 2021***

***Nombre de conseillers en exercice : 27***

***Présents : 21***

***Votants : 24***

**Subventions aux associations et organismes**

(Délibération 2021\_04\_09\_07)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;  
Vu la délibération 2015\_06\_12\_13 du Conseil municipal en date du 12 juin 2015 relative à la méthode d'attribution des subventions ;  
Vu l'avis de la commission communale de la vie associative réunie le 6 avril 2021 ;  
Vu la délibération 2021\_04\_09\_06 du Conseil municipal en date du 09 avril 2021 approuvant le budget principal 2021 ;

M. Didier LE GAILLARD, adjoint au Maire, informe que la commission en charge de la vie associative s'est réunie le 6 avril 2021 pour étudier les demandes de subventions.

Compte tenu de l'annulation des cours et manifestations engendrée par la crise sanitaire de la COVID-19, la commission a proposé de ne pas appliquer la méthode définie en 2015, mais de prendre la moyenne des trois années précédentes sauf si l'année 2020 leur est plus favorable.

En effet, ces dernières n'ayant que peu ou pas réaliser d'animations en 2020 en raison de la COVID-19, leurs dossiers de demande de subvention n'ont pas toujours été communiqués en Mairie et les règles habituellement applicables auraient sensiblement dégradé le montant des subventions à allouer.

M. Didier LE GAILLARD expose alors la proposition de répartition suivante :

Objet de l'association	Associations et Organismes de Moréac	Subvention allouée
Associations sportives	Garde Saint Cyr	5 472,00 €
Associations sportives	Basket Ball Club	1 655,00 €
Associations sportives	Dojo moréacois	1 165,00 €
Associations sportives	Breizh Bad Club	1 359,00 €
Associations sportives	<i>Breizh Bad Club (subvention exceptionnelle pour recyclage de volants et de chaussures)</i>	<b>200,00 €</b>
Associations sportives	Karaté centre Bretagne	280,00 €
<b>Total Associations sportives</b>		<b>10 131,00 €</b>
Associations de loisirs	CAEROM	393,00 €
Associations de loisirs	Moréac country loisirs	233,00 €
Associations de loisirs	Gymna détente	346,00 €
Associations de loisirs	Club de boules	200,00 €
Associations de loisirs	Club de palets Direnn Kreiz	174,00 €
Associations de loisirs	Cyclo Club Moréacois	200,00 €
Associations de loisirs	Club de la Fontaine	87,00 €
Associations de loisirs	Amicale Lande Bergero	116,00 €
Associations de loisirs	Association communale de chasse agréée	588,00 €
Associations de loisirs	Association communale de chasse agréée (50€ par piègeur de ragondins)	350,00 €
Associations de loisirs	Les Winners	165,00 €
Associations de loisirs	Ramjam Poker Breizh	160,00 €
Associations de loisirs	Atout Cœur	201,00 €
Associations de loisirs	Danse classique	160,00 €
Associations de loisirs	Nordmand	160,00 €
Associations de loisirs	Moréac Futsal Plaisir	160,00 €
<b>Total Associations de loisirs</b>		<b>3 693,00 €</b>
associations culturelles	Damb de Groll	565,00 €
associations culturelles	Cercle Certique Krollerion Mourieg	1 020,00 €
associations culturelles	Breizh Rapa Nui	158,00 €
<b>Total associations culturelles</b>		<b>1 743,00 €</b>
Comité	Comité de la Madeleine	520,00 €
Comité	M.O.C 56 (sous réserve de réalisation de la course)	3 300,00 €
<b>Total Comité</b>		<b>3 820,00 €</b>
Associations patriotiques	U.N.C. Anciens combattants	182,00 €
Associations patriotiques	A.C.P.G. - CATM	182,00 €
Associations patriotiques	Amicale des anciens du 4 <sup>e</sup> bataillon FFI	143,00 €
<b>Total Associations patriotiques</b>		<b>507,00 €</b>
Associations écoles	Subventions APPEL	354,00 €
Associations écoles	Amicale laïque	354,00 €
<b>Total Associations écoles</b>		<b>708,00 €</b>
<b>Total général</b>		<b>20 602,00 €</b>

Objet	Associations et Organismes extérieurs	Modalités de calcul	Subvention allouée
Collège	Collège Jean-Pierre Calloc'h	(8,00 € x 154 élèves)	1 232,00 €
<b>Total Collège</b>			<b>1 232,00 €</b>
Lycée	Lycée ISSAT Redon	(10€ x 3 élèves de moins de 18 ans)	30,00 €
Lycée	Le Gros Chêne de Pontivy	(10€ x 3 élèves de moins de 18 ans)	30,00 €
Lycée	Maison Familiale – Guilliers	(10€ x 1 élève)	10,00 €
Lycée	CFA Bâtiment – Vannes	(10€ x 3 élèves de moins de 18 ans)	30,00 €
<b>Total Lycée</b>			<b>100,00 €</b>
Associations sportives et culturelles	Baud Locmine Hand Ball	(13€ x 6 adhérents de moins de 18 ans)	78,00 €
Associations sportives et culturelles	Olympic Cycliste Locminé	(13€ x 8 adhérents de moins de 18 ans)	104,00 €
Associations sportives et culturelles	ACRLP Locminé Pontivy	(13€ x 15 adhérents de moins de 18 ans)	195,00 €
Associations sportives et culturelles	Tennis Locminé	(13€ x 12 adhérents de moins de 18 ans)	156,00 €
Associations sportives et culturelles	Gym danse St Jean Brévelay	(13€ x 9 adhérents de moins de 18 ans)	117,00 €
Associations sportives et culturelles	1001 danses Pontivy	(13€ x 13 adhérents de moins de 18 ans)	169,00 €
<b>Total Associations sportives et culturelles</b>			<b>819,00 €</b>
Autres associations	La truite locminoise		116,00 €
<b>Total Autres associations</b>			<b>116,00 €</b>
<b>Total général</b>			<b>2 267,00 €</b>

Subventions diverses		
Objet	Modalités de calcul	Subvention allouée
Voyage éducatif Ecole Le Grand Marronnier	29,00 € x 193 élèves*	5 597,00 €
Voyage éducatif Ecole Saint-Cyr	29,00 € x 221 élèves*	6 409,00 €
Participation arbre de Noël - École publique	17€ x effectif de septembre 2021	
Participation arbre de Noël - École privée	17€ x effectif de septembre 2021	
CCAS (subvention à caractère social)	12 000 (Subv. de fonctionnement) + 7 500 € ( Subv. exceptionnelle)	19 500,00 €

\* Effectif au 1er janvier 2021

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, de ses membres présents et représentés :**

- **Approuve la répartition des subventions aux associations et organismes pour l'année 2021,**
- **Autorise le versement des subventions aux associations et organismes concernés.**

*Fait et délibéré à Moréac,  
Les Jour, mois et an susdits.*

Le Maire

